

Qu'est-ce qu'un caverne

Sépulture enterrée destinée à accueillir les **urnes des défunts**, la **caverne** est un monument cinéraire au statut particulier. En effet, puisque l'urne contenant les cendres du défunt est placée sous terre, il s'agit d'inhumation bien que le corps du défunt ait été crématisé.

Un caverne pour se recueillir sur des cendres

Le caverne est une **sépulture cinéraire**, cela signifie qu'il est destiné aux cendres d'un défunt. Il s'agit d'un tout petit caveau « individuel » construit en pleine terre. On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires.



Le caverne est **refermé par une dalle de béton**, ce qui le rend étanche et permet de protéger l'urne contre l'humidité et la pression de la terre. La dalle peut affleurer à la surface du sol ou bien être enfoncée d'une vingtaine de centimètres laissant ainsi de la place pour un aménagement floral.

Le caverne **permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé**, contrairement au columbarium, qui lui est collectif.

Le caverne est toujours dans une concession :

- soit une concession pré-équipée par la mairie ;
- soit implanté à charge de la famille dans une concession en pleine terre - par exemple on peut imaginer une concession de 2 m² où la famille dispose quelques cavernes.